

REGLEMENT INTERIEUR

Inscription et cotisation

Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir : un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer la danse, une attestation d'assurance responsabilité civile. La cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est due quel que soit le nombre de cours pris dans le semestre ou dans l'année, et sera encaissée chaque début de semestre (Août et Février) ou année (Août). Aucun remboursement ne sera effectué sur les forfaits semestre ou année. Aucun report ne sera effectué sans un certificat médical. Toute saison commencée est due dans sa totalité. Les frais d'inscription sont inclus dans les cotisations.

Tenue des cours

Les élèves sont tenus d'avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse. Elle varie selon la discipline et est décidée par la direction de l'école avec le professeur. Cette tenue est obligatoire. Chaque élève doit se présenter en cours avec une coiffure soignée (chignon avec filet pour le classique, queue de cheval ou chignon pour les autres cours). Pour des raisons d'hygiène les chaussures utilisées pour les cours de hip hop ainsi que les talons pour les cours autres, doivent être impérativement réservés à cet usage. Pour toutes les disciplines, les bijoux, chewing-gum ou bonbons et téléphones portables sont interdits. Tout élève se présentant à son cours sans respecter ces règles se verra dans l'obligation de n'assister au cours qu'en tant que spectateur.

Assiduité

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée à la direction. En cas d'absence trop régulière, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur tour.

Ponctualité et horaire

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est toléré qu'à titre exceptionnel, le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. Les élèves doivent arriver 15 minutes avant le cours afin d'avoir la possibilité d'arriver préchauffés et en tenue à l'heure précise. Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu. Les enfants ne doivent pas quitter l'école sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'école. Il n'y a pas de cours pendant la période des vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.

Spectacle de fin d'année

Au début du 2^{ème} semestre quelques notes concernant le spectacle de fin d'année seront distribuées. Elles permettent en partie de prévoir et d'organiser cet événement. Les parents doivent impérativement en prendre connaissance. Les cours précédant le spectacle ainsi que toutes les répétitions à l'école de danse et au théâtre **sont obligatoires pour pouvoir participer au spectacle**. Les élèves ont autant de costume que de passage sur scène selon le thème. Le prix des costumes peut varier encore une fois selon le thème et la quantité.

Droit à l'image

Chaque adhérent autorise **ANDREA DANCE SCHOOL**, à diffuser sur tous supports (internet, presse, calendrier,...) son image dans le cadre de son activité. Il peut néanmoins, s'y opposer sur demande écrite.